



CONSEIL D'ÉCOLE DU 2 FÉVRIER 2015

école Larmeroux

Etaient présents :

- pour la mairie : monsieur Coste, adjoint au maire en charge de l'éducation, monsieur E. Martin, conseiller municipal en charge des activités périscolaires, monsieur JF. Martin, directeur du service Education, monsieur Juppin, responsable du pôle Scolaire, monsieur Chomette, directeur des Services techniques,
- l'équipe enseignante : madame Lescop, madame Thomas, madame Lebon, madame Kerjean, monsieur Bazire,
- les représentants des parents d'élèves : madame Zaluski, madame Gourdon pour la FCPE, madame Moulis, madame Girard, madame Martins et monsieur Sales pour les Indépendants.

Etaient excusées : madame Radulovic, madame Odjo

Les poux

Les parents se plaignent de plus en plus de devoir traiter leurs enfants qui attrapent des poux. Afin de les éradiquer, il faut traiter les têtes infestées mais également tout ce qui a pu être en contact avec la tête et les épaules (draps, serviettes, doudous, bonnets...). Tous les enfants peuvent être susceptibles d'attraper des poux. Il est nécessaire que tous les parents soient vigilants et vérifient la tête de leurs enfants très régulièrement (idéalement tous les week-ends) et traitent immédiatement si besoin.

Deux fois par an, des week-ends anti-poux sont organisés sur la ville ; c'est une bonne initiative mais ce n'est pas suffisant. L'école rappellera régulièrement la nécessité d'agir pour se débarrasser efficacement des poux.

Intervention sur la puberté en CM2

Il s'agit d'une intervention à caractère officiel contenue dans le programme de CM2 et faite par des professionnels de santé depuis plusieurs années à l'école Larmeroux. Suite aux retours de certains parents l'année dernière, il a été demandé de mieux informer les parents sur cette intervention (cahier de liaison, blog, etc...) ainsi que de mettre à disposition des parents les références des supports diffusés.

Redoublements

Madame Lescop nous a rappelé le cadre général des décisions de redoublement d'élèves qui sont prises en conseil des maîtres. Il est proposé pour des enfants avec des difficultés persistantes pour lesquels les aides mises en place (APC, PPRE, etc...) n'ont pas eu l'effet escompté. Au début du 3^{ème} trimestre, lors de la remise de la proposition concernant la poursuite de scolarité, la proposition de redoublement est alors faite aux parents. Ces derniers ont déjà été informés lors de rencontres précédentes d'une telle possibilité et poursuivent leurs échanges avec les enseignants. Le redoublement ne s'effectue qu'avec l'accord des parents.

Le décret du 18 novembre 2014 pose de nouvelles règles. Le redoublement n'est pas supprimé mais très encadré et exceptionnel. La proposition de redoublement sera faite par le conseil des maîtres et ne sera entérinée qu'après accord de l'IEN (Inspection de l'Education Nationale), avec pour seule cause « une rupture durable dans les apprentissages ». Ce décret sera appliqué à la rentrée 2015-2016.

Le redoublement n'existe plus en maternelle.

Carte scolaire à la rentrée 2015

Suite au nombre important d'élèves inscrits l'année dernière au Collège Michelet, l'ouverture d'une sixième supplémentaire a été nécessaire. L'administration de Michelet ne pourra pas garder cette 6^{ème} supplémentaire par manque de place. Il y aura cinq 6^{ème} l'année prochaine, soit 150 élèves, tandis qu'une nouvelle classe de 6^{ème} sera ouverte au collège St Exupéry.

Pour la rentrée 2015/2016, la carte scolaire reste la même que les années précédentes avec un contrôle beaucoup plus strict des adresses des parents (présentation de l'avis d'imposition avec original le jour de l'inscription définitive). Selon les chiffres du Conseil Général, il y a assez de place pour inscrire les élèves actuellement scolarisés sur les écoles publiques sectorisées sur le Collège Michelet à la rentrée 2015.

Les élèves non-inscrits en école primaire à Vanves ou venant de l'Ecole privée ne seront pas prioritaires et pourront se voir orienter vers le collège St Exupéry.

Rappel des effectifs pour l'école Larmeroux

Il y a à ce jour 170 élèves.

34 CM2 vont partir au collège, 40 élèves devraient arriver en CP.

L'objectif de la Mairie est de faire remonter l'effectif de l'école à 180 élèves afin d'éviter une fermeture de classe.

Chauffage

Depuis la mise en route du chauffage, l'école connaît de gros problèmes de température.

Les parties communes (réfectoire, préau, salle des maîtres) ont eu des relevés de température inférieurs à 15°.

Monsieur Chomette a expliqué qu'en effet l'école avait rencontré plusieurs difficultés :

- un problème de disjonction de la chaudière
- un problème de réglage de la chaufferie pour une meilleure performance énergétique avec une mise en réduit la nuit mal réglée.

La société concernée intervient actuellement pour essayer de résoudre le problème qui pourrait provenir de bulles d'air coincées dans les canalisations.

Circulation dans le parc Pic

Le problème des véhicules circulant dans le parc aux heures d'entrée (8h20 – 8h30 et 13h20-13h30) et de sorties (11h30 et 16h30) des élèves ne semble pas résolu. Les consignes ont été données mais ne sont pas respectées. Il a été constaté qu'à 13h30 notamment, plusieurs accidents ont été évités de peu.

Monsieur Chomette nous informe que le GPSO (qui gère les espaces verts) va être à nouveau informé ainsi que les services techniques de la ville.

Plan Vigipirate - Alerte Attentat

Madame Lescop nous a réexpliqué comment s'étaient déroulées les journées des 7, 8 et 9 janvier derniers en raison des attentats survenus à Charlie Hebdo ainsi qu'à Montrouge. Il y a eu interdiction de sorties de l'établissement avec confinement des élèves le 8 janvier.

Les jours suivants, les sorties ont été interdites sauf celles inscrites à l'emploi du temps de la classe (piscine, EPS).

Le plan Vigipirate – alerte attentat est maintenu jusqu'à nouvel ordre en Île-de-France. Les sorties sont de nouveau autorisées en Île-de-France sauf dans Paris intra-muros. L'utilisation des transports en commun est proscrite.

Les classes externalisées sont également maintenues mais les trajets se font en car jusqu'à nouvel ordre.

Les conduites à tenir évoluent régulièrement et pourraient être modifiées après les vacances de février.

Des règles spécifiques sont également appliquées pour les réunions dans l'enceinte des écoles et seules les associations qui ont une convention avec la Mairie sont autorisées à le faire.

Démarche civique et citoyenne

Suite aux récents événements, la ministre de l'Education nationale a présenté le 22 janvier 2015 les mesures issues de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. Elles nous ont donné l'occasion d'échanger sur les questions de citoyenneté, de transmissions des valeurs républicaines et d'engagement dans la vie civique. Diverses propositions ont été formulées et doivent être précisées. Des propositions pourront être faites dans le cadre des NAP, d'autres seront probablement intégrées dans le futur projet d'école.

Les objectifs sont les suivants :

- sensibiliser les enfants aux différentes modalités d'engagement dans la vie publique (rencontre avec des associations, des élus, des agents des services publics).
- se sentir acteur de la citoyenneté (échanges avec les élus, visites et rencontres de lieux officiels).
- connaître et participer à des rites républicains (commémorations, élections).

Les parents ont toute leur place dans cette réflexion et sont invités à y participer activement.

Un projet de **programme d'Enseignement moral et civique** a été publié en juillet 2014 par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et vient de faire l'objet d'une consultation. *Ce nouvel enseignement a pour objectif la transmission d'un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité, la laïcité ... Il est aussi fondé sur une école bienveillante et exigeante qui favorise l'estime de soi, le développement du sens moral et de l'esprit critique (source : Eduscol).*

La culture morale et civique comporte quatre dimensions, étroitement articulées entre elles : une dimension sensible (culture de la sensibilité) ; une dimension normative (culture de la règle et du droit) ; une dimension cognitive (culture du jugement) et une dimension pratique (culture de l'engagement).

Les compétences et connaissances à acquérir sont présentées avec des exemples de mise en œuvre en classe.

Le corps enseignant est favorable à ces démarches et rappelle que des actions sont déjà menées au sein de l'école.

Monsieur Coste a participé à cet échange et se dit ouvert à toutes propositions ainsi qu'à des discussions allant dans ce sens.

Le sujet sera mis à l'ordre du jour du projet comité de suivi des NAP qui devrait avoir lieu courant mars.